

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU LUNDI 15 AVRIL 2024

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 8

Représentés : 3

Absents : 4

Date de convocation : 11 avril 2024

Date d'affichage : 11 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze avril à 18 heures, le Conseil Municipal, reconvoqué faute de quorum à la séance du 11 avril 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre – RETORNAZ Dominique - FALCOZ Corine – GRANGE Guy - RAMBAUD Marie-Pierre – FEUTRIER Stéphanie – GRANGE Christian – GRANGE Michel

Étaient représentés : MAGNIN Carine (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) – MARTIN Jean-Marie (donne procuration à RETORNAZ Dominique) – RETORNAZ Lénaïck (donne procuration à FALCOZ Corine)

Étaient absents : RIVAS Natacha – RETORNAZ André - CLAPPIER Pascal – POIROT Marie

Madame Stéphanie FEUTRIER est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 24-04-057

Objet : Marché de travaux pour la sécurisation de la route du Galibier Sud par la création d'un cheminement piétonnier - Autorisation de signature du marché

Rapporteur : Dominique Retornaz, Adjoint au Maire.

Je vous rappelle le projet de sécurisation de la route du Galibier Sud par la création d'un cheminement piétons, inscrit à notre feuille de route, qui prendra forme avec les travaux en deux phases au printemps et à l'automne de cette année 2024.

Une consultation pour un marché de travaux a fait l'objet d'une publication sur le site marchepublics.info, sur le Dauphiné Libéré et sur La Vie Nouvelle le 1^{er} mars 2024 ; la date limite de remise des offres était fixée au 28 mars 2024 à 12 heures.

Ce marché à procédure adaptée est passé en application de l'article R2123-01 du code de la commande publique, il est à prix unitaires et forfaitaires et l'estimation du Maître d'œuvre se porte à 604 591.00 € HT.

Les critères de classement des offres énoncés dans le règlement de la consultation avec leur pondération respective sont les suivants : d'une part le prix des prestations (40 %), d'autre part la valeur technique (60 %).

Quatre (4) offres ont été remises dans les délais, trois (3) candidatures sont acceptables, une candidature est rejetée en raison de l'incomplétude du dossier.

Suite à l'analyse effectuée par la maîtrise d'œuvre et aux débats de la commission d'appel d'offres réunie lundi 8 avril 2024, il a été décidé d'attribuer le marché de travaux pour la sécurisation de la route du Galibier Sud par la création d'un cheminement piétons à l'entreprise :

➤ SAS COLAS France domiciliée 1 rue Pré Martin – Zone du Pré de Pâques 73870 Saint Julien-Montdenis pour un montant de 382 771,50 € Hors Taxes.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le lundi 8 avril 2024,
Où l'exposé de Monsieur Retornaz,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

➤ de prendre acte de la décision de la commission d'appel d'offres du lundi 8 avril 2024,
➤ d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché public de travaux pour la sécurisation de la route du Galibier Sud par la création d'un cheminement piétons avec l'entreprise SAS COLAS France domicilié 1 rue Pré Martin – Zone du Pré de Pâques 73870 Saint Julien-Montdenis pour un montant de 382 771,50 € Hors Taxes.

Ont signé au registre les membres présents
Copie conforme
Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX




Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 19/04/2024

Publication : 19/04/2024

Valloire, le 19/04/2024

Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX.


